

# Accord QVCT 2022

## Forfait mobilités durables

### Les modes de transport concernés



Le **vélo mécanique** ou **vélo à assistance électrique personnel**, en location ou en libre service (abonnement exclu du remboursement).



Le **covoiturage** que le collaborateur soit conducteur ou passager.



L'**achat de titres de transports en commun** (hors abonnement).



Le **service d'auto-partage** (véhicules électriques, hybrides rechargeables ou à l'hydrogène).



**Les trottinettes / Gyropodes** ne sont pas concernés par ce forfait.

La CFE CGC COVEA demandera un avenant à l'accord afin d'inclure ces modes de transport.

### Montants et plafonds



=> **2 €** par trajet > 1km (soit 4 € / aller-retour)



=> **100 €** par an pour les **frais d'entretien, de réparation**

ou **l'achat d'accessoires** (si 30 trajets minimum par an soit 15 aller-retours, trajet > 1 km)



=> **Frais réels** (Ne pas oublier de conserver dès à présent les justificatifs)

**PLAFOND : 500 Euros par année civile** (y compris pour les temps partiels).

Ce plafond est porté à **600 Euros** en cas de cumul avec la prise en charge des abonnements de transports publics.



# Accord QVCT 2022

## Forfait mobilités durables



### Modalités de versement

Le forfait mobilités durables sera versé une fois par an au plus tard à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année n+ 1.

Pour bénéficier de ce versement vous devrez :

- Fournir une attestation sur l'honneur relative à l'utilisation de ces moyens de transport\*.
- Réaliser une déclaration mensuelle (via lifebox) des trajets effectués ventilés par mode de transport utilisé\*.
- Fournir les justificatifs suivants :
  - Factures relatives à l'entretien ou à l'achat d'accessoires de vos vélos,
  - Factures d'achat des titres de transport en commun (hors abonnement),
  - Facture liée à l'utilisation d'une plateforme de covoiturage ou d'auto-partage.

En cas de covoiturage entre collègues ou voisins une déclaration sur l'honneur suffira.

\* Attention, la procédure lifebox sera effective à partir du mois de juin.

Pour ne rien rater des informations essentielles  
inscrivez-vous à notre newsletter

Flasher ce QR Code et  
restez informé(e) !



JE PEUX COMPTER SUR LA CFE-CGC !

Contactez nous : cfecgc.covea@gmail.com

